

en développement qui ne respecteraient pas les principes traditionnels du droit et de l'usage internationaux n'intéresseraient pas les transnationales. Par conséquent, les pays en question perdraient à la fois les capitaux et la technologie que les transnationales ont à leur offrir.

De concert avec d'autres pays développés, le Canada a appuyé à la CNUCED IV les résolutions visant à accroître le potentiel technique des pays en développement, à remanier le régime des brevets à l'avantage de ces derniers et à faciliter les travaux d'élaboration d'un code d'éthique à adhésion volontaire sur les transferts technologiques. Il prend une part active aux discussions et aux négociations internationales qui traitent actuellement de ces questions.

5. L'aide au développement et la dette publique

Si elle n'est plus censée faciliter le développement de façon aussi marquée que certains l'espéraient il y a vingt-cinq ans, l'aide publique au développement (APD) n'en demeure pas moins une importante source de technologie et de capitaux. Aussi le tiers monde a-t-il demandé que les pays développés affectent à l'APD 0.7 pour cent de leur produit national brut (PNB) annuel et qu'ils fassent leurs prêts aux meilleures conditions possibles. Cette question des conditions dont sont assortis les prêts d'aide publique au développement est d'autant plus au coeur des discussions internationales que beaucoup de prêts arrivent aujourd'hui à échéance; le service de la dette impose ainsi un fardeau supplémentaire à certains pays en développement dont les réserves de devises étrangères sont déjà insuffisantes. La dette publique du tiers monde constitue aujourd'hui l'une des questions les plus complexes et les plus épineuses du dialogue Nord-Sud.

Le Canada se classe au sixième rang des pays donateurs et les conditions dont il assortit son aide publique sont parmi les plus libérales. En effet, l'aide qu'il a accordée au titre de l'APD équivaut à un don global qui a, jusqu'ici, oscillé aux alentours de 95 pour cent. Il s'est par ailleurs déclaré en faveur de faire passer à 40 pour cent le seuil de libéralité de l'APD à l'échelle internationale. Sans toutefois être un gros créancier, il a participé au cours de la décennie précédente à des opérations bilatérales et multilatérales de consolidation de la dette publique des pays en développement, portant sur un montant total de 49 millions de dollars.

Il ne fait pas de doute que les négociations devront se poursuivre pendant de nombreuses années encore avant que les divers objectifs visés puissent être concrétisés. Bien qu'il soit possible de tenir ailleurs les négociations touchant à différents domaines comme le commerce, les questions monétaires, les transferts technologiques ou l'activité des multinationales, c'est à l'Assemblée générale de l'ONU qu'il revient de les coordonner et, par le canal de ses organismes affiliés, d'en suivre de près les progrès.